

Nos Aînés

Les aînés de Saiguède ont constitué un petit club et se réunissent tous les dimanches dans une salle qui leur a été allouée. Là ils peuvent jouer à la belote ou autres jeux en communs, Célébrer leur galette des rois etc.... Ils se réunissent également sur la place du village pour jouer à la pétanque et organiser des petits repas entre eux.

De la part de la municipalité , ils reçoivent pour la nouvelle année une boîte de chocolat, ils sont conviés à une galette des rois et participent à un voyage d'une journée qui leur est offerts, moyennant une petite participation.

Ils peuvent bénéficier de l'action sociale pour :

- Le Plan canicule
- Une Télé assistance : les aînés peuvent solliciter une assistance à domicile 24h/24h, par le biais d'une « **téléalarme** », qu'ils auront en permanence **à leur domicile**, ce service est totalement **Gratuit** (renseignement et inscription en Mairie)
- D'un Service d'aide à la personne (aide pour les tâches ménagères du quotidien, la préparation des repas, le repassage, l'accompagnement et également pour des soins infirmiers à domicile).

Cela en fonction de leur revenu.imposable.

Ils peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général : l' A.P.A (allocation personnalisée d'autonomie) : renseignement auprès de

L' A.D.M.R (aide de maintien à domicile en milieu rural)

Rue de Béarn

31470 St LYS

TEL : 05.61.91.10.12

Ou

Auprès de la société **COVIVA**, qui propose les mêmes services ainsi que le portage de repas à domicile (se renseigner en Mairie, ou téléphone Coviva : 05.67.22.79.77 – 06.726079.28)

Nos aînés peuvent également acquérir une carte pastelle, qui permet de voyager sur plusieurs réseaux de transport en commun avec :

- La **carte Pastel Tisséo** :

Tous peuvent bénéficier de cette carte moyennant la somme de 6 euros pour le coût de fabrication plus 7,62 euros pour le coût de rechargement annuel . Les seniors peuvent ainsi voyager gratuitement pendant un an (bus + métro toulousain et bus de l'agglomération toulousaine) Formalité à faire en Mairie (se munir d'une photo et d'une carte d'identité).

- La **carte SITPA** (syndicats intercommunal pour le transport des personnes âgées)

Sont bénéficiaires seulement les personnes de 65 ans et plus, **résidents** en Haute-Garonne

Carte à retirer en Mairie, se munir d'une photo et d'une carte d'identité, d'une valeur annuelle de 2,50 euros. Elle donne droit à 24 voyages gratuits, soit 12 allers/retours par personne. Au-delà, le prix sera de 2 euros le trajet, pour une même zone et 3 euros, le trajet pour un déplacement entre 2 zones (formalité en Mairie)